

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN

Plan de succession de Jean-Dominique Senard

Le mandat du Président de la Gérance s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale 2019 et, conformément à ses déclarations récentes, Monsieur Jean-Dominique SENARD n'a pas souhaité que soit proposé un renouvellement de son mandat.

Afin d'organiser sa succession dans des conditions conformes aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et aux intérêts du Groupe, un processus de sélection exigeant et approfondi a été engagé depuis plusieurs mois par l'associé commandité non-gérant, la SAGES, en pleine coopération avec le Conseil de surveillance et Monsieur Jean-Dominique SENARD, gérant commandité.

Dans le cadre de ce processus et en application des statuts de la Société, le Conseil d'administration de la SAGES a émis une proposition qui a été présentée par son Président, Monsieur Jacques de Chateaufieux, au Conseil de surveillance de la Société lors de sa séance du 9 février 2018. Le Conseil de surveillance, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur la proposition de la SAGES. Une réunion des associés commandités s'est tenue par la suite, au cours de laquelle la proposition de la SAGES a été approuvée par Monsieur Jean-Dominique SENARD.

L'ensemble des acteurs de la gouvernance de la Société ont donc souhaité, conformément aux valeurs du groupe Michelin, que soit dès maintenant assurée la continuité de la gérance.

Il a en conséquence été décidé de soumettre, dès la prochaine Assemblée de la Société en mai 2018 :

- au titre de l'Assemblée Générale extraordinaire, la nomination de Monsieur Florent MENEGAUX en tant que gérant commandité,
- au titre de l'Assemblée Générale ordinaire, la nomination de Monsieur Yves CHAPOT en tant que gérant non-commandité.

Une fois la gérance ainsi constituée et conformément aux statuts de la société, la SAGES nommera, après avis du Conseil de Surveillance, Monsieur Jean-Dominique SENARD à la Présidence de la gérance, fonction à laquelle Monsieur Florent MENEGAUX sera appelé à lui succéder à l'issue de l'Assemblée Générale de 2019.